



# CHARTE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

## En tant qu'accompagnateur, je veille à :

- M'entretenir et recueillir les informations nécessaires auprès des enseignantes.
- Identifier le groupe d'élèves dont je suis responsable et m'assurer que les enfants m'ont bien identifié (e) aussi.
- Rester en permanence avec le groupe qui m'a été confié et m'assurer régulièrement qu'il est au complet.
- Exiger le respect des consignes, le calme, la politesse et un comportement correct.
- Aider les enfants à rester attentifs, à s'investir et à comprendre.
- Dans la rue, m'assurer que le rang reste serré et se déplace correctement côté habitation et non côté chaussée.
- Etre vigilant en traversant les rues de bien barrer la circulation pour faire traverser les enfants, dans le respect du code de la route.
- Pendant toute la sortie, veiller à la sécurité et à la santé des enfants (crème solaire, casquette, hydratation, vêtement selon le temps...)
- Ne pas distribuer de bonbons ni donner de médicaments (certains enfants pouvant présenter des allergies)!
- Emmener les enfants aux toilettes, après avoir prévenu les enseignantes.
- Dans le car, m'assurer que les enfants de mon groupe soient bien attachés.
  
- Si je suis parent accompagnateur, c'est pour m'occuper de tous les enfants et pas uniquement du mien...
- Surveiller mon langage devant les enfants, ne pas fumer, limiter l'usage de mon téléphone portable aux situations urgentes.
- La diffusion d'images est liée à l'autorisation des familles dans un contexte précis, gérée par les enseignantes. De ce fait, il est interdit de prendre des photos d'enfants avec son propre appareil, afin d'éviter toute diffusion de celles-ci, notamment sur internet et les réseaux sociaux.

Signature du père

Signature de la mère